

## Communiqué n° 2/2020

du 20 mai 2020

### ***Introduction de Trading-At-Last: modification de l'heure de publication des annonces évènementielles***

Le 22 juin 2020, SIX Swiss Exchange introduit une nouvelle période boursière: «marché au cours de clôture» (Trading-At-Last, «TAL»). Le «marché au cours de clôture» aura lieu directement après le fixing de clôture, de 17 h 30 (HEC) à 17 h 40 (HEC).

### **Modification de l'heure de publication des annonces évènementielles**

L'émetteur transmet des informations susceptibles d'influencer les cours si possible 90 minutes avant l'ouverture ou après la clôture du négoce. Avec l'introduction du TAL, la clôture du négoce de la bourse aura lieu à 17 h 40 (HEC). Les heures critiques de négoce seront ainsi prolongées de 10 minutes.

Cela signifie que les annonces évènementielles devront être publiées avant 17 h 30 (HEC) ou bien après 17 h 40 (HEC).

Les [Communiqués de SIX Exchange Regulation AG](#) sont disponibles sur Internet en français, allemand et anglais.